



PERP-Versement en Capital

Par mac361

Bonjour,

Je suis titulaire d'un PERP constitué en 2007 par le versement de l'épargne acquise d'un contrat Article 83 individuel mis en sommeil il y a plus de 20 ans.

Je suis en retraite depuis le 1/8/2008. Ce contrat peut donc être liquidé.

Je découvre parmi les cas de versement en capital:

- décès du conjoint (c'est mon cas, mais décès il y a 10 ans)

- liquidation judiciaire de la société. (La société (SA) que je dirigeais a été liquidée en Mars 2009. Je n'étais plus salarié depuis 9 mois. J'avais renfloué la société, à perte, bien au-delà du capital du PERP)

L'un des 2 cas peut-il entrer dans le cadre de la sortie en capital ?

Merci de votre avis.

Par jury34

Bonjour,

Si vous rentrez dans l'un des deux cas, oui.

Pourquoi pas?

Cordialement